

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : M. Philippe PFISTER - 1^{er} adjoint ; Mmes Patricia CASNER - 2^{ème} adjoint ; M. Alain JANEL - 3^{ème} adjoint ; Christiane CUNY - 4^{ème} adjoint ; MM. Marc BEILL - 5^{ème} adjoint ; Patrick BEIN ; Jean-François WOELFFLIN ; Denis BETSCH ; Mme Cécile CHARLIER ; M. Patrick BANZET ; Mmes Pascale MATHIOT ; Véronique VAGNER ; Isabelle VERLET ; Diana POPOVA ; M. Stephan LANG ; Mmes Karima RENAUD ; Tessa HAUTIERE ; M. Stéphane PIR ; Mme Floriane PIERSON.

Membres absents excusés : Mme Evelyne FERRY (procuration à Philippe PFISTER) ; MM. Olivier MANGEL (procuration à Jean-Bernard PANNEKOECKE) ; Stéphane HOUTMANN (procuration à Stéphane PIR).

Assistaient à la séance : MM. Arnaud HUMBERT, DGS, secrétaire de séance ; Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 25 JUIN ET 27 AOUT 2020

Les procès-verbaux des 25 juin et 27 août 2020 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Approuve l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
60611 eau et assainissement	- 1.000	
60621 combustibles	- 2.000	
60622 carburant	- 1.000	
60631 fournitures d'entretien	+ 1.000	
60632 fournitures de petits équipements	+ 2.000	
60633 fournitures de voirie	- 2.000	
6226 honoraires	+ 2.000	
6232 fêtes et cérémonies	- 1.000	
6251 voyages et déplacements	- 1.000	
6284 redevances pour services rendus	- 2.000	
739223 FPIC	+ 5.000	
023 virement à la section d'investissement	- 25.213,40	
73223 fonds de péréquation ressources inter.		- 5.000
74121 dotation de solidarité rurale		+ 25.000
7551 excédents des budgets annexes		- 45.213,40

Investissement	Dépenses	Recettes
21312 bâtiment scolaire (op. 194 écoles)	- 22.213,40	
1328 autres (op. 294 stèle mémorielle)		+ 2.000
021 virement de la section de fonc.		- 25.213,40
10222 FCTVA		+ 1.000

Opérations patrimoniales

Investissement dépenses :

041 2158 autres immos corporelles + 558.705,67 €

Investissement recettes :

041 2188 autres installations + 558.705,67 €

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET FORET**Le Conseil Municipal****Après en avoir délibéré****A l'unanimité****Approuve** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :Fonctionnement

Dépenses :		Recettes :	
60624 produits de traitement	+ 2.000,00	7022 coupes de bois	- 67.460,00
611 contrats de prestations services	+ 40.963,99		
61524 bois et forêt	- 54.749,99		
6241 transport de biens	- 5.460,60		
6282 frais de gardiennage	- 2.000,00		
023 virement à la section inv.	- 3.000,00		
6522 reversement excédent de fonc.	- 45.213,40		

Investissement

Dépenses :		Recettes :	
2117 bois et forêt	- 3.000,00	021 virement de la section fonc.	- 3.000,00

Opérations d'ordre budgétaire

Investissement dépenses :

041 2138 autres immos corporelles + 17.820,00

Investissement recettes :

041 21318 autres installations + 17.820,00

OPPOSITION TRANSFERT COMPETENCE PLU COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DE LA BRUCHE**Le Conseil Municipal****Vu** les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche**Vu** l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de La Broque**Considérant que :**

- la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

- les communes de la Communauté de Communes s'étaient opposées au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme au 27 mars 2017

Après en avoir délibéré**A l'unanimité****S'oppose** au transfert au 1^{er} janvier 2021, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de de communes de la Vallée de la Bruche.

CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT » AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**Le Conseil Municipal**

Vu l'exposé du Maire relatif au contrat de territoire « eau et climat »

Après en avoir délibéré
A l'unanimité

S'engage à participer à cette démarche de projet dans son ensemble.

Demande à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche d'assurer :

- Une approche globale des enjeux liés à l'eau et à la biodiversité sur son territoire identifié comme prioritaire.
- La maîtrise d'ouvrage d'une étude patrimoniale sur les réseaux d'eau potable pour les problématiques suivantes « d'étiage, de risque de pénurie et de fuites, la Vallée de la Bruche étant un territoire prioritaire dans la « lutte contre les fuites et la sécurisation de l'approvisionnement ».

Sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Autorise Le Maire à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment le contrat à intervenir.

PROJET RD 1420 : CHOIX D'UNE VARIANTE

Vu l'exposé du Maire

Vu l'étude comparative du Département entre les différentes variantes

Considérant que :

- la variante longue à niveau possède la meilleure note
- le projet implique les compensations environnementales suivantes :

Localisation	Domanialité	Surface en ha
Friche Steinheil	<i>Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche</i>	1,02
Berge Bruche	<i>Propriétaires privés</i>	0,12
Camping	<i>Commune de ROTHAU</i>	0,43
Terrains de sports	<i>Commune de ROTHAU</i>	1,67
TOTAL		3,24

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide de retenir la variante longue à niveau comme variante à privilégier pour la poursuite des études d'avant-projet.

Approuve le principe de réserver les surfaces décrites dans l'étude comparative en vue d'une compensation environnementale.

ACQUISITION DE TERRAINS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les propriétaires ci-dessous référencés proposent de céder à la collectivité leurs terrains situés dans différents secteurs :

Mme STAHL Sabine et consorts, 4, rue Finkwiller 67310 WASSELONNE

Secteur N :

- Section 26 n°137 de 7a5

- Section 26 n°134 de 5a8 (via création d'un chemin d'accès de 10m de large et 82m de long après levé d'arpentage et division parcellaire)

Au prix de 349,80 €

Mme LUCK Renate, 7, rue de la Truite 67000 STRASBOURG :

Secteur N :

- Section 28 n°72 de 23a04

Au prix de 25 € l'are soit 576 €

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Charge le Maire de négocier ces affaires et l'autorise à signer toutes pièces y afférentes.

Prends acte que la Commune ne fera pas usage pour l'avenir de l'emplacement réservé E58.

DOSSIER CHATEAU DE SALM : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une étude diagnostic concernant le château de SALM réalisée par l'architecte en chef des monuments historiques dans le but ensuite de valoriser celui-ci

Considérant le montant de l'étude qui s'établit à 15.068,94 € HT

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de confier à l'architecte en chef des monuments historiques la réalisation de l'étude.

Adopte le plan de financement comme suit :

- Etat = 40 % soit 6.027,58 €
- Département = 25 % soit 3.767,24 €
- Commune = 35 % soit 5.274,12 €

Sollicite l'aide du Département et de l'Etat pour le projet évoqué.

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue d'aboutir au subventionnement de ce projet.

**RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT
DU SIVOM**

Vu la délibération du Comité Directeur du SIVOM de la Vallée de la Bruche du 26 août 2020 relative à la présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service "assainissement".

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, notamment son article 73.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

**Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

Prend acte du rapport présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public "assainissement" du SIVOM de la Vallée de la Bruche.

SIGNATURE DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Philippe PFISTER

Patricia CASNER

Alain JANEL

Christiane CUNY

Marc BEILL

Patrick BEIN

Jean-François WOELFFLIN

Denis BETSCH

Cécile CHARLIER

Patrick BANZET

Pascale MATHIOT

Véronique VAGNER

Isabelle VERLET

Diana POPOVA

Stephan LANG

Karima RENAUD

Tessy HAUTIERE

Stéphane PIR

Floriane PIERSON